

Du 05 décembre 2002

RELEVÉ DE CONCLUSION

Présents :

Elus municipaux : Marie-Edith BERNARD, Annie COUTUREAU.

Intervenants (technicien, élu...) : Gérard NEBAS, Lionel CLAVEAU.

Membres titulaires et membres suppléants : Philippe AUBINEAU, Monique BALIROS-PAIN, Chantal BARRE, Jacky BERNARDEAU, Philippe BEULE, Jean-Henry BOUFFARD, Maurice CAILLAUD, Annick DEFAYE, Pierrette FRADIN, Marie-José BERNARDEAU, Djilali HABBOUCHI, Valérie LEROY, Daniel MANIER, Marie-Reine MARSAULT, David MOREAU, Bernard PENICAUD, Maurice ROUZIER, Pierre TAPIN, Jacques TAPIN, Christine UBERTI, Francis VACKER, Pascal VEQUE, Hugues ALLEGRE, Bernard FRADIN, Alain FRECHARD, Clément GAIGNETTE, Jean JUBIEN, Claude LUCET, Philippe MIRE, Jean-Paul PIECOUP.

Agents municipaux : Lydia ZANETTE, Responsable Adjointe du Service Concertation et Conseils de Quartiers, Nicole DESCAZAUX, Agent MCSP, Bruno BROSSARD, Assistant de Conseils de Quartiers.

Excusé(e)s : Yves BEAUVAIS, Marie-Joséphine DENIZEAU, Nathalie POIBLEAUD

Absents : Renée CHABOISSANT, Fernande GOYER, Christine HYPEAU, Guy MOYNET, Roselyne VILLEMUR, Jean-Jacques ADAM, Philippe BARATANGE, Marc BILLARD, Noël CHAUVIN, Gilbert DELESTRE, Raymond DERBORD, Olivier DUVAL, Monique RIVAULT.

<p>Objet : Implantation d'une antenne de téléphonie mobile sur le quartier Présence de M. CLAVEAU chargé de la production pour France Télécom</p> <p>Il faut savoir que la dangerosité pour la santé n'est pas prouvée mais son contraire non plus, les recherches scientifiques sont en cours. Il donne les explications techniques (pylône de 24 m et respect des 41Volt/m). Il précise le respect de la réglementation actuelle et au-delà, le pylône a été repoussé pour correspondre à l'arrêté du Maire. Un projet de charte est en cours entre la Ville de Niort et les opérateurs. L'avancée du projet : Orange est en négociation avec un propriétaire privé pour l'implantation et le dossier de demande d'autorisation de travaux est en cours d'instruction par la Mairie. Les conseillers demandent de repousser l'implantation du pylône et de l'antenne en limite de la rocade selon la règle de non constructibilité des 200m (recul de 50m ce qui engendrera un surcoût certain pour France Télécom qui annonce des restrictions budgétaires). Au delà de ce problème précis, le Conseil de Quartier souhaite avoir communication d'un état des lieux des implantations existantes en matière de téléphonie mobile et souhaite avoir connaissance des projets d'implantation concernant à terme le quartier.</p>	<p>Thème (commission)</p> <p>Environnement</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau *Le Conseil vote cette demande (7 abstentions) *M. CLAVEAU en prend acte et la transmettra. *M. NEBAS annonce le soutien de la Ville à cette demande.</p>	
<p>Objet : SIGAP Ouest</p> <p>M. NEBAS rappelle la dangerosité de cette usine classée SEVESO II et du contexte. Il précise que la ville ne sera pas en mesure de procéder à un plan de secours correct si un drame se produisait dans la mesure où l'hôpital, la clinique Inkerman et de multiples habitations sont présentes dans le périmètre défini d'intervention. La prise en charge de la délocalisation appartient à l'Etat. Il ne faut pas délocaliser n'importe où. Il faut penser aux personnes qui y travaillent (19)</p>	<p>Thème commission</p> <p>environnement</p>
<p>réponse mairie/proposition conseil/bureau</p> <p>Le Conseil est unanime pour demander la délocalisation négociée en portant une attention particulière au lieu de réimplantation. Il s'associe également à la demande de réunion d'information proposée par le Conseil de Quartier de St Florent. La Ville est sur cette même démarche et propose de financer une étude sur les possibilités de réimplantation. Le Conseil souhaite aussi réfléchir sur les risques de la zone industrielle de Saint Florent de manière globale et en collaboration avec le Conseil de quartier de Saint Florent</p>	

<p>Objet : Local ados Une rencontre a eu lieu entre la ville, les ados, l'OPAC et la MCPT de Champclairiot. Les jeunes souhaitent effectivement disposer d'un local. Celui-ci serait, précisent les élus présents, tenu par des éducateurs adaptés à ce public comme dans les quartiers du Clou-Bouchet et du Pontreau. Cette tranche d'âge ne souhaite pas aller dans les structures existantes mais on ne peut pas les laisser non plus utiliser les halls d'immeubles ou autres lieux dans lesquels ils perturbent la tranquillité des habitants. Ce projet ne doit pas être uniquement celui de la commission jeunesse ni uniquement celui de l'AMTPU mais plus largement celui des partenaires présents sur le quartier.</p>	<p>Thème commission</p> <p>jeunesse</p>
<p>Réponse mairie/proposition conseil/bureau Les conseillers se prononcent à l'unanimité pour l'étude de faisabilité de ce projet. La Mairie est prête à rechercher un local adapté et à mettre les moyens humains et matériels nécessaires. La commission jeunesse mènera une réflexion sur ce sujet avec les jeunes et les partenaires concernés.</p>	
<p>Objet : Procédure budgétaire – fiches de proximité</p> <p>Annie COUTUREAU fait le point sur les fiches de proximité qui ont été signées par les co-présidents autorisant l'utilisation des crédits de quartier 2002. Il s'agit en fait de projets déjà acceptés par les élues déléguées de quartier, Annie COUTUREAU et Marie-Edith BERNARD, qui se sont trouvées dans l'impossibilité d'émettre les fiches navettes habituellement utilisées à cet effet. En effet, compte tenu de la création des Conseils de quartier, une nouvelle procédure a été mise en place : les fiches de proximité. Les fiches navettes ont donc été supprimées et remplacées par les fiches de proximité. Les co-présidents ont donc accepté de signer les fiches de proximité pour permettre la réalisation des projets demandés par les habitants et acceptés par la Ville. C'est le hasard qui a fait que ce soit une de ces fiches qui ait été prises comme exemple dans l'Info-synthèse.</p> <p>Désormais les fiches de proximité ne seront signées par les co-présidents qu'après concertation avec le Conseil de Quartier.</p>	
<p>Conclusion : Le Bureau du Conseil de Quartier avait décidé de toute façon qu'il ne se prononcerait pas sur les crédits de quartier 2002 pour des raisons de délais et d'instruction des dossiers. Il prend acte de la nouvelle procédure des fiches de proximité.</p>	

<p>Objet : PDU – pistes cyclables. Annie COUTUREAU présente globalement l’objet du Plan de Déplacement Urbain qui est de la compétence de la CAN et qui concerne l’ensemble du département. Il s’agit d’un programme important qui nécessite une présentation par le responsable du plan. Une enquête est en cours sur ce projet. Le PDU englobe tous les modes de circulation, des transports en commun aux pistes et bandes cyclables. Concernant ces dernières, leur implantation sur le quartier de Goise-Champommier-Champclairot pose la question de concilier leur implantation avec les besoins des riverains en stationnement et en accès à leur domicile.</p>	<p>Thème Commission</p> <p>voirie</p>
<p>Conclusion La concertation avec les riverains doit être développée. Le conseil souhaite accéder aux plans faisant apparaître les différentes implantations prévues. Il souhaite également être associé aux réflexions menées dans le cadre du PDU.</p>	
<p>Objet : Rendu des commissions</p> <p>Voir document ci-joint A cette occasion les conseillers et notamment les responsables des commissions émettent le souhait d’obtenir les informations sur les programmations et les projets en cours sur leur quartier que ces projets soient programmés ou en attente. Ce sont les bases indispensables pour un travail cohérent des commissions. Des fiches de proximité seront établies afin d’obtenir ces informations.</p>	

Réponse mairie/proposition conseil/bureau

Le conseil demande la transmission des informations compte tenu des dates de commissions :

Environnement : Mercredi 08/01/03

Voirie : Jeudi 09/01/03.

Info Communication : Mercredi 15/01/03.

Jeunesse : à fixer (16/01/03 ?)

Les informations seront demandées aux services concernés par le service conseils de quartier.

Le conseil établit des priorités qu'il souhaite voir prises en compte par la Ville et qui seront transmises au service conseils de quartier par le biais des fiches de proximité :

-Carrefour centre de tri

-sécurisation aux abords des écoles

-plans des pistes cyclables

-circulation et stationnement aux abords du lycée Paul Guérin, Georges Sand, Ferdinand Buisson et Jean-Jaures.

-place F. Buisson : embellissement.

-Demande local ado sur Champclairot.

PLANNING PREVISIONNEL DES PROCHAINS CONSEILS ET BUREAUX

Jeudi 13 février
20h30 MCC Goise

Bureau le mercredi 22 janvier
20h15-MCC Goise

Jeudi 10 avril
20h30 (lieu à définir)

Bureau à fixer

Jeudi 12 juin
20h30 (lieu à définir)

Bureau à fixer